

Séance du 7 mai 2026

Présidence : **Mme Marion Houriet**, présidente

**Octroi de la part communale d'aide à la pierre pour 7 logements à loyer modéré (LLM) prévus sur la parcelle N° 272 (Projet Reller) (2026/P05)**

Rapport : Mme Sabrina Berrocal

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU le préavis N° 05/2026, du 2 mars 2026, intitulé « Octroi de la part communale d'aide à la pierre pour 7 logements à loyer modéré (LLM) prévus sur la parcelle N° 272 (Projet Reller) »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'autoriser la Municipalité à accorder un soutien annuel maximal de CHF 12'859.-, pendant 15 ans, soit au total CHF 192'885.-, correspondant à la part communale de l'aide à la pierre accordée pour les 7 logements à loyer modéré (LLM) prévus sur la parcelle N° 272 (Projet Reller) et de porter cette somme au budget dès mise en location desdits appartements. **En cas de réponse négative du Canton quant au financement de sa part de l'aide à la pierre, la convention s'appliquera, soit la création de LLA en lieu et place des LLM ;**
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.

Adopté à l'unanimité tel qu'amendé.

Ainsi délibéré en séance du **7 mai 2026**.

Pour extrait conforme le 8 mai 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Marion Houriet  
Présidente



Carole Dind  
Secrétaire